Fol. 4 32090
Case FM 2662

PROPOSITION

FAITE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

SUR

LES POIDS ET MESURES,

PAR M. L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Ces Réflexions ne m'ont point semblé de nature à être lues à l'Assemblée Nationale. J'ai préféré de les faire imprimer, & de les distribuer à tous ses Membres. Il m'a paru que c'étoit un de ces sujets, qui ont plus particulièrement besoin de se présenter au Corps Législatif avec l'appui de l'Opinion publique : quoiqu'en le traitant, j'aie consulté, comme je le devois, les personnes de l'Art, que je me sois aidé de leurs lumières, je sens que cela ne doit point suffire ; & je présume que l'Assemblée Nationale ne voudra rien prononcer à cet égard, sans connoître, avant tout, le sentiment de l'Académie des Sciences, à qui appartient, à si juste titre, le droit de fixer toutes les Opinions sur ces sortes de matières.

PROPOSITION

FAITE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

SUR

LES POIDS ET MESURES,

PAR M. L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

L'INNOMBRABLE variété de nos poids & de nos mesures & leurs dénominations bisarres jettent nécessairement de la confusion dans les idées, de l'embarras dans le commerce. Mais ce qui particulièrement doit être une source d'erreurs & d'infidélités, c'est moins encore cette diversité, en elle-même, que la différence des choses sous l'uniformité des noms. Une telle bigarure, qui est un piége de tous les instans pour la bonne foi, est bien plus commune qu'on ne le pense, puisque, même sous les noms auxquels l'usage semble avoir le plus attaché l'idée d'une mesure fixe, tels que

pied, aune, &c. il exiſte une foule de différences très-réelles (1). Rien ne ſauroit juſtifier un ſemblable abus. Il étoit réſervé à l'Aſſemblée Nationale de l'anéantir.

---

(1) Tableau des principales différences des Poids & Meſures uſités en France.

Longueur de quelques pieds de France.

	ligne.	cente.
Beſançon, le pied eſt de	137	10
Dijon.	139	20
Dôle.	150	30
Grenoble.	151	20
Lorraine.	127	«
Lyon.	151	50
Mâcon.	148	20
Paris.	144	«
Rouen.	120	«
Sedan.	123	«
Strasbourg. Pied de ville.	128	27
Strasbourg. Pied de campagne.	130	90
Vienne en Dauphiné.	143	«

Meſures pour les Aunages. (Aunes.)

Abbeville, l'anne eſt de	524	
Arras.	309	40
Bayonne.	391	80
Bordeaux.	528	«
Bretagne.	597	20
Caen.	524	«
Cambrai.	317	60
Dunkerque.	299	80
Lille.	305	60
Lyon.	520	50
Paris. Pour les Soieries.	527	50
Paris. Pour les Lainages.	526	40
Paris. Pour les Toileries.	524	«
Morlaix.	597	20
Nantes.	526	«
Rouen. Pour les Lainages.	516	«
Rouen. Pour les Toileries.	519	20
Saint-Malo.	597	20

Suite des Meſures pour les Aunages. (Canne.)

Toulon.	859	60
Montpellier.	891	60
Provence.	888	90
Toulouse.	807	«
Troyes.	351	70

Meſures rondes pour les choſes ſèches.

(Anées. Bichets.)

Lyon. Pouces cubes		9670
Mâcon.		12893
Châlons-ſur-Saône.		9283
Verdun.		9670

(Boisseaux.)

Amboiſe.	552
Aurai.	1934
Blois.	387
Bordeaux.	3868
Bourbon-Lancy.	573
La Charité.	967
Charolles.	1221
Châteauneuf-ſous-Loire.	1105
Cosne.	314
Dieppe.	5157
Havre-de-Grace.	1743
Honfleur.	1976
Montreuil.	430
Morlaix.	2670
Nevers.	967
Paris.	644 2/3
Périgueux.	1547
Roanne.	967
La Rochelle.	1658
Rouen.	128
Tours.	542
Villeneuve d'Agénois.	4100
Briare.	703
Cahors.	1469

Je ne retracerai point ce que nous apprend l'hiſtoire concernant ce point de l'économie politique. Il faut dire

---

Suite des Meſures rondes pour les choſes ſèches.

Carte.
- Gien. 806
- Nancy. 2415
- Sully. 806

Charge.
- Marſeille. 7968
- Tarascon. 2882
- Toulon. 23206

Eminc.
- Auxonne. 20629
- Montpellier. 1289
- Tsulon. 5157

Mine.
- Beaugency. 2443
- Gergeau. 2210
- Rouen. 4510

Muid.
- Orléans. 19340
- Paris. 92831
- Rouen. 108237

Raziere.
- Aire. 5074
- Bergue-Saint-Vinox. 7140
- Dunkerque: Mes. d'eau. 8166; Mes. de terre. 7258
- Gravelines. 6681
- Lille. 3584
- Saint-Omer. 6532

Sac.
- Agen. 4409
- Aiguillon. 3585
- Bayonne. 4140
- Beaumont. 3868
- Castel-Sarrasin. 5183
- Condom. 3585
- Fronsac. 5157
- Gimons. 7349
- Grisolles. 4951
- Libourne. 4199
- Mas d'Agénois. 4023
- Moissac. 4899
- Montauban. 4835
- Nérac. 4409
- La Réolle. 4898
- Tallemont. 4642
- Tournon. 3713

Septier.
- Abbeville. Pouces cubes 7736
- Alby: Mesure de ville. 5879; Mesure de campagne. 10056
- Amiens. 1656
- Arles. 3000
- Beaucaire. 3062
- Boulogne. 8703
- Calais. 8380
- Carcassonne. 4200
- Castres. 5802
- Corbie. 2110
- Lavaur. 7000
- Montauban. 10830
- Montpellier. 2579
- Nantes. 7229
- Narbonne. 3075
- Paris. 7736
- Rouen. 9020
- Saumur. 7736
- Strasbourg: Mesure de ville. 924; Mes. de camp. 953
- Tarragone. 2846
- Toulouse. 5653

Tonneau.
- Beauvais. 97989
- Brest. 69624
- Hennebon. 92832
- Lannion. 77360
- Nantes. 12203
- Noirmoutier. 73492
- Port-Louis. 94766
- Quimpercorentin. 73492
- Quimperlé. 94766
- Redon 74781
- Rennes. 72203
- La Rochelle. 69624
- Saint-Brieux. 77360

pourtant que les Romains en avoient ſenti tout les avantages. Ce Peuple (& le fait eſt remarquable dans la diſcuſſion actuelle), en laiſſant ſubſiſter parmi cette foule de Nations conquiſes toutes les différences de loix, de

---

Meſure pour les liquides.

Barique.	Bordeaux.	Pouces cubes.	12000
	Cognac.		8786
	Isle de Rhé.		10950
	La Rochelle.		8786
	Rouen.		9855
Baral.	Montpellier.	Pour le vin..	1277
		Pour l'huile	1880
Quarteau.	Blois.		5107
	Champagne.		4540
	Mâcon.		5107
	Montpellier.		470
	Nuits.		5107
Queue.	Blois.		20428
	Bourgogne.		20736
	Champagne.		18161
	Dijon.		20428
Velte.	Bayonne.		465
	Bordeaux.		375
	Cognac.		325
Pot.	Bordeaux.		109
	Dunkerque.		114
	Lyon.		47 $\frac{5}{8}$
	Marseille.		50
	Montpellier.	vin.	53
		huile.	59

Poids de Marc.

Aix.	grains	7691
Bayonne.		9216
Bo s-Leduc		8772
Bo deaux.		9247
Calais. poids fort.		9593
Calais. poids foible.		7925
Corse.		6479
Dieppe.		9300
Dunkerque.		8211
Lyon. poids de ville.		7992
Lyon. poids de soie.		8646
Marseille.		7758
Montpellier.		7658
Paris.		9216
Rouen. poids de M.		9212
Rouen. poids de V.		9769
Strasbourg. poids fort.		9212
Strasbourg. poids foible.		8870
Toulon.		8074
Toulouse.		7824

Ce Tableau n'est qu'un extrait fort abrégé des principales différences entre les poids & meſures du Royaume indiquées dans l'Encyclopédie par ordre de matières, *dans* Giraudeau, Paucton, *&c.*

langues, de mœurs & d'uſages, ne fit qu'une exception : ce fut en faveur de l'uniformité des poids & des meſures qu'il exigea & qu'il obtint par-tout. Charlemagne apperçut ce fruit de la ſageſſe Romaine ; il le recueillit avec ſoin & en fit jouir ſes ſujets. Mais bientôt ſes ſucceſſeurs abandonnèrent à l'anarchie féodale tous les établiſſemens qui avoient ſignalé ſon régne : chacun de ſes innombrables vaſſaux qui déchiroient la France, eut, dans ſa petite Souveraineté, ſon poids & ſa meſure, comme ſes loix & ſa monnoie particulière. Sous la troiſième race, Philippe-le-Long, & après lui Louis XI eſſayèrent de rétablir l'uniformité de ce régime primitif ; mais leurs efforts échouèrent contre les obſtacles qui appartenoient à ces régnes de confuſion. Cette idée parut longtemps perdue : elle dut reparoître dans un ſiècle de lumières.

Sous le règne de Louis XIV, trois Académiciens célèbres, MM. Amontons, Picard & Huyghens, la reproduiſirent. Louis XV alloit la réaliſer, lorſque les préparatifs d'une guerre tournèrent ailleurs ſes regards. Enfin l'importance de cette réforme s'offrit au génie actif de M. Turgot ; il étoit digne de l'apprécier, & il alloit y attacher ſon nom quand il quitta le Miniſtère.

Vous ferez aujourd'hui ce que ce grand homme regretta de n'avoir pu faire. La Nation vous aura encore cette obligation. Non-ſeulement le commerce vous devra des encouragemens par le mouvement rapide imprimé à ſa marche, & par une circulation néceſſairement plus productive ; mais la propriété foncière, la culture, l'induſtrie,

mais la consommation journalière en éprouveront un avantage sensible. L'habitant des campagnes, obligé d'assurer sa subsistance par le débit de ses productions, ne sera plus découragé à la vue de cette foule de poids & de mesures différentes qui l'attendent de tous côtés pour peu qu'il s'éloigne de son séjour ordinaire. Quels soupçons, en effet, ne doit pas éveiller dans son esprit cette variété dont la seule étude l'épouvante ? Aussi ose-t-il à peine quitter le cercle étroit qui renferme ses possessions : enchaîné aux mêmes lieux, aux mêmes correspondans, il préfère à un gain trop incertain une perte réelle, tandis que de son côté l'acheteur étranger n'aborde qu'avec crainte un marché inconnu. Il faut que désormais le citoyen rassuré, soit qu'il vende, soit qu'il achete, puisse librement parcourir tous les marchés du Royaume ; qu'il y verse avec confiance ses denrées ou son argent ; qu'il s'y voie à l'abri de la fraude, sous la protection de la loi. Eh ! combien il la bénira cette loi, lorsqu'après en avoir éprouvé les bienfaits sous tant de rapports essentiels, il la retrouvera encore attentive à ses moindres besoins !

Opposera-t-on à cette réforme l'intérêt du Négociant ? Osera-t-on dire que plusieurs branches du commerce de Province à Province ne subsistent que par l'inégalité des poids & mesures qui assure un bénéfice au Marchand ?

Rapporter une telle objection, c'est plus que la résoudre : car l'objection elle-même est la preuve la plus frappante de la nécessité de la réforme.

Un ſemblable commerce eſt fondé tout entier ſur l'ignorance des acheteurs : or vouloir conſerver un commerce quelconque qui ne ſubſiſte qu'aux dépens de l'ignorance, c'eſt évidemment vouloir protéger la fraude & la mauvaiſe foi. Les beſoins réciproques ; voilà le principe du commerce : la bonne foi & la confiance ; en voilà les ſeuls fondemens.

Qui ne ſait d'ailleurs que les hommes ſont en général devenus trop éclairés par la concurrence de leurs intérêts pour ne s'être pas enfin apperçu que le prix quelconque d'une denrée ne doit s'accroître, au-delà de ſa valeur primitive, que du rembourſement des frais néceſſaires, du ſalaire des Agens & de l'intérêt des avances ?

On préſente une difficulté plus apparente dans la commotion que ſemble devoir exciter un changement ſoudain, une introduction ſubite de poids & de meſures nouvelles ; mais ce ſont encore là de vaines terreurs, dont on auroit pu s'alarmer dans d'autres temps, & qu'il ne vous convient pas de partager.

Je n'ignore point la réſiſtance qu'oppoſe la routine, cette ennemie aveugle & opiniâtre du bien qu'on lui préſente, tant qu'il porte le caractère de la nouveauté ; je ſais avec quelle perſévérance elle ſe replie ſans ceſſe ſur elle-même pour perpétuer ſon Empire.

Mais pourtant, qu'on ne penſe pas qu'une telle réſiſtance néceſſite de bien grands efforts. Des moyens ſimples, prudemment ménagés, de la patience dans l'exécution, ſur-tout une inſtruction claire qui pénétrera doucement tous les eſprits, doivent ſuffire pour opérer

un changement qui n'eſt au reſte que le complément de ce que vous avez déja fait.

On peut même dire que déja l'opinion a préparé les voies. De toutes parts, on s'attend à retrouver dans cette partie la même uniformité que vous avez établie ou arrêtée dans les autres branches de l'adminiſtration, dans la contribution, dans la légiſlation, &c.; le vœu des Provinces, conſigné dans leurs inſtructions y eſt même formel & nous promet que ce nouveau bienfait ſera reçu avec la même reconnoiſſance que ceux qui l'ont précédé.

Ici ſe préſente un rapprochement frappant. Pendant pluſieurs ſiècles la féodalité regarda comme un de ſes plus glorieux priviléges de créer, pour les diverſes parties de la France une prodigieuſe bigarure de monnoies : c'étoit autant de barrières qui ſéparoient les habitans d'un même Royaume. Le numéraire à chaque inſtant arrêté dans ſa marche, à chaque inſtant intercepté par des changes, vérifié, refondu dans cette foule d'Hôtels de Monnoies dont la France étoit couverte, finiſſoit par ſe concentrer dans un petit nombre de mains avides, tandis qu'une pauvreté irrémédiable affligeoit preſque l'univerſalité du Peuple François. Malgré les énormes abus de cet abſurde régime, l'habitude & le préjugé ſembloient les protéger contre toute innovation. Cependant le Gouvernement reconquit l'unité du Pouvoir exécutif. Un des premiers uſages qu'il en fit, fut de rendre à la circulation, l'uniformité d'une monnoie excluſive. Un tel changement, loin d'exciter des troubles, frappa tous les eſprits par ſon utilité.

Bientôt l'argent, devenu libre, parcourut rapidement toute l'étendue du Royaume pour s'y multiplier dans ſon cours, pour répondre à toutes les demandes, remplir tous les engagemens, ſatisfaire à tous les beſoins. Le nombre des eſpèces n'étoit pas encore augmenté, & tout le Royaume ſe crut enrichi.

Il en ſera de même de la réforme projettée : chacun ſe hâtera de voir que, plus les moyens de faciliter les échanges ſeront ſimples & identiques, plus l'aiſance régnera : or cette ſimplicité, cette identité tient évidemment à l'uniformité des poids & des meſures.

Mais comment parvenir à établir cette uniformité ?

Le moyen le plus ſimple & qui, à toute autre époque, ſeroit peut-être le ſeul propoſable, conſiſteroit à déterminer tous les poids & toutes les meſures quelconques du Royaume ſur le double étalon de livre & de toiſe qui exiſte à Paris. Cette méthode préſenteroit pluſieurs avantages. Le premier, ſans doute, & qui, toutes choſes d'ailleurs égales, pourroit paroître déterminant, c'eſt que, dans une auſſi vaſte réforme, il en réſulteroit le moins poſſible d'innovations. Il faut ſavoir qu'en 1766 on envoya des étalons parfaitement conformes à ce double modèle dans quatre-vingt de nos principales Villes. On a dû, avec le temps, rapporter à ces étalons les poids & meſures linéaires qui y étoient en uſage ainſi que dans les cantons circonvoiſins : ce ne ſeroit donc pas aujourd'hui des objets nouveaux, des noms étrangers, offerts à l'ignorance toujours ſoupçonneuſe ; & l'on s'accommoderoit par là aux craintes & à la foibleſſe de ceux qu'une trop

grande nouveauté effraye, & qui ne se confient à l'inconnu que sur la foi de ce qu'ils connoissent déja.

On pourroit observer aussi que la toise de Paris a acquis une grande célébrité; qu'elle a été employée aux observations savantes des Astronomes envoyés au Pérou, d'où elle a retenu le nom de cette Contrée : qu'on en a envoyé, en différens tems, des copies non-seulement dans les principales villes du Royaume, mais encore à Londres, à Vienne, en Italie, ensorte qu'il n'est point de Nation en Europe qui n'en connoisse le rapport exact avec ses mesures, comme nous connoissons celui de la toise de Paris aux mesures de tous les Etats de l'Europe; & sur-tout que la longueur de cette toise a été comparée avec un grand soin à celle du pendule qui bat les secondes à Paris, & déterminée dans le rapport de 504 à 257 par feu M. de Mairan dont l'autorité a fait loi dans cette partie.

Et cependant quelque naturel que soit ce moyen, quelques facilités qu'il offre dans la pratique, il ne répond pas encore assez ni à l'importance de l'objet, ni à l'attente des hommes éclairés & difficiles. Lorsqu'une Nation se détermine à opérer une grande réforme, il faut qu'elle évite, qu'elle redoute même de l'opérer à demi, pour n'être plus obligée d'y revenir; & s'il s'agit d'une réforme dans les poids & mesures, il ne suffit pas de les réduire à un seul poids, à une seule mesure, comme on pourroit aisément le faire par le moyen indiqué; il faut, pour que la solution du problême soit parfaite, que cette réduction se rapporte à un modèle invariable pris dans la nature, afin que toutes les

Nations puiſſent y recourir dans le cas où les étalons qu'elles auroient adoptés viendroient à ſe perdre ou à s'altérer : or l'étalon de poids qui ſe trouve à Paris, n'a été déterminé ſur aucune meſure naturelle ; même on a ignoré juſqu'à ces derniers tems ſi la nature pouvoit fournir à cet égard un modèle. Quant à la toiſe, elle a été, il eſt vrai, rapportée par M. de Mairan, à la longueur du pendule qui bat les ſecondes à Paris ; mais cette opération, quelque dégré de confiance qu'elle ait acquiſe parmi nous, n'a pas été faite avec la ſolemnité néceſſaire pour fixer irrévocablement l'opinion de toutes les Nations éclairées.

Il conviendroit donc en ce moment, & c'eſt le vœu connu d'un grand nombre de Savans, de faire une nouvelle opération dont l'exactitude fut appuyée ſur des preuves & des témoignages irréfragables, & dont les réſultats puſſent préſenter aux yeux de toute l'Europe un modèle inaltérable de meſures & de poids.

Deux méthodes principales pour parvenir à ce but ont été déjà indiquées par de célèbres Académiciens du ſiècle précédent & ſur-tout de celui-ci.

La première conſiſteroit à adopter pour *élément* de nos meſures linéaires la ſoixante-millième partie de la longueur du dégré du méridien coupé en deux parties égales par le quarante-cinquième paralelle, & dont la longueur a été déterminée à 57,030 toiſes par M. de la Caille. Cette meſure élémentaire s'eſt trouvée avoir 5 pieds 8 pouces 5 lignes un quart ; elle s'appelleroit un *milliaire*. Mille *milliaires* feroient un *mille*, trois *mille* feroient une *lieue* ; & vingt *lieues* compoſeroient un dégré. Le *milliaire*

tiendroit lieu de la *toise*, dont il ne différeroit que de 42 *lignes* 3 quarts, & se diviseroit comme elle en 6 *parties*, dont chacune représenteroit un *pied*.

Cette idée est juste; mais dans l'exécution elle ne promet pas une exactitude assez rigoureuse. Les personnes les plus exercées dans ce genre d'opérations, s'accordent à penser qu'on ne peut répondre d'une erreur de 34 toises ; ce qui en produiroit une sensible, c'est-à-dire d'environ une demie-ligne, sur la longueur du milliaire mesuré en différens tems. Il faudroit d'ailleurs un concours d'hommes singulièrement habiles, & des instrumens travaillés avec une perfection infiniment rare.

La seconde méthode offre plus de facilités dans l'exécution. Ses nombreux partisans ont conseillé de prendre pour mesure élémentaire la longueur du pendule simple à secondes par la latitude de 45 dégrés. Ils ont préféré ce point, comme étant terme moyen entre l'Equateur & le Pôle: on donneroit alors à l'*aune* la longueur exacte de ce pendule, à notre *toise* le double de cette longueur, & la *toise* se subdiviseroit en *pieds*, pouces & lignes, suivant les rapports connus de ces subdivisions.

Delà, passant aux mesures de capacité, telles que le muid, le septier, le boisseau, la pinte, &c. & en assignant pour base de leurs dimensions le pied-cube déduit d'après la longueur du pendule, on pourroit également fixer d'une manière uniforme & invariable toutes les mesures

Enfin, ce qui est le résultat d'une expérience de nos jours, on appliqueroit aux poids cette mesure en faisant usage d'un procédé ingénieux de M. Lavoisier qui a déter-

miné avec la plus grande préciſion, le poids d'un pied-cube d'eau douce, diſtilée une fois à la température de 14 dégrés 4 dixièmes du thermomètre de Réaumur : par-là, on trouveroit le moyen de fixer invariablement la livre de peſanteur, car on donneroit le nom de livre au poids réel de l'eau ainſi diſtilée qui ſeroit contenue dans un vaſe cubique dont la hauteur ſeroit la douzième partie de la longueur du pendule (1). La livre ainſi trouvée, il ſeroit facile de déterminer ſes ſubdiviſions comme ſes multiples.

La longueur du pendule par la latitude de 45 dégrés a été déjà calculée; elle s'eſt trouvée de 36 pouces 8 lignes 52 centièmes; mais comme elle n'a pas été déterminée par une expérience faite ſous ce paralèlle, & qu'il peut y avoir une erreur d'un dixième de ligne, il faudroit la recommencer ſous la latitude même.

Ce plan ſimple & parfaitement exact, eſt fait pour réunir tous les ſuffrages, & même pour exciter entre les Nations ſavantes la plus louable rivalité. Il m'eſt impoſſible de douter que l'Angleterre, qui dans ce moment paroît vouloir s'occuper de la réduction de ſes meſures, avertie par votre détermination & invitée par vous, ne ſe réuniſſe à la France pour l'exécution d'une entrepriſe que nos relations de Commerce doivent rendre commune & dont le réſultat doit appartenir un jour au Monde entier. Déjà ſur la propoſition de M. de Caſſini, les Académiciens des deux Royaumes viennent d'aſſocier leurs travaux pour lier les triangles de la carte de France à ceux de la carte

(1) Cette livre ſe trouveroit un peu plus forte que la livre actuelle.

d'Angleterre; & ce travail s'eſt fait avec le plus parfait accord.

L'expérience du pendule, faite plus particulièrement encore ſous les auſpices des deux Nations, n'auroit pas ſans doute un moindre ſuccès, & ſa ſolemnité même en garantiroit aux yeux de l'Europe entière l'exactitude rigoureuſe (1).

Chacune des deux Nations formeroit ſur cette meſure ſes étalons, qu'elle conſerveroit avec le plus grand ſoin, de telle ſorte que, ſi, au bout de pluſieurs ſiècles, on s'appercevoit de quelque variation dans l'année ſydérale, les étalons puſſent ſervir à l'évaluer, & par-là à lier ce point important du ſyſtême du monde à une grande époque, celle de l'Aſſemblée Nationale.

Peut-être même eſt-il permis de voir dans ce concours de deux Nations interrogeant enſemble la Nature pour en obtenir un réſultat important, le principe d'une union politique opérée par l'entremiſe des Sciences. Cette vue ne peut échapper à des Légiſlateurs & mérite ſans doute une haute conſidération de leur part.

Enfin, je ne vois contre ce projet aucune objection réelle.

Il eſt ſeulement une difficulté qu'il importe d'éclaircir, & dont la ſolution eſt une partie même du projet: c'eſt

---

(1) L'expérience devant ſe faire au niveau de la mer; & l'Angleterre n'ayant aucune poſſeſſion à la latitude de 45 degrés, le lieu de l'expérience eſt naturellement indiqué auprès de Bordeaux.

celle qui eſt fondée ſur les obſtacles qu'on rencontreroit en voulant introduire tout-à-coup dans toute l'étendue du Royaume une multitude de meſures nouvelles & de poids différens, ſoit que l'on conſervât les anciens noms, ſoit que l'on ſe crût obligé d'en changer.

Il n'eſt point douteux que, quelque parfaites que fuſſent ces meſures, leur introduction ſubite & inattendue ne produiſit du déſordre; mais le moyen d'opérer ce changement ſans ſecouſſes & ſans trouble, ſe préſente naturellement à l'eſprit.

Des Commiſſaires du Roi, chargés de ſuivre l'exécution de vos Décrets & de faire jouir la France entière du fruit de votre ſageſſe, veillent en ce moment à la formation des Départemens & des Diſtricts. Par-tout où s'étend leur vigilance, il leur ſera facile de faire prendre les dimenſions des poids & meſures employés dans chaque lieu & de les rapporter à la fin de leur miſſion dans la Capitale (1). Ces poids & ces meſures étant bien connus, il ſera aiſé à des Commiſſaires de votre Académie des Sciences, d'en déterminer dans le tems le rapport exact avec les étalons qui ſeront formés ſur l'expérience du pendule. Dès que ce rapprochement aura été fait, il ſera envoyé de nouveaux étalons à toutes les Municipalités avec des inſtructions qui feront ſentir la néceſſité d'une réforme à cet égard, & auxquelles ſeront jointes des tables im-

(1) Il me paroît néceſſaire que l'Académie des Sciences indique la méthode la plus ſure pour obtenir ces dimenſions dans toute leur nature. Ce travail peut être fait en peu de jours.

primées avec grand ſoin, à peu-près dans la forme des comptes faits de *Barrême*. Dans ces tables ſe trouveront les rapports exacts de toutes les anciennes meſures avec les nouvelles.

Ces petits livrets étant ainſi dreſſés pour toutes ſortes de meſures, tant linéaires que ſolides ou de poids, on les diſtribuera dans chaque Canton ſix mois avant que les nouvelles ne prennent la place des anciennes : ainſi il ne ſe fera aucun changement bruſque ; & dans cet intervalle, chacun aura tout le tems néceſſaire pour connoître parfaitement, ou par ſoi, ou par autrui, à quel prix chacune de ces meſures devra répondre.

De plus, il ſera fait, aux dépens du Tréſor public, un certain nombre de ces meſures qui ſeront envoyées aux différentes Municipalités pour qu'elles ſoient diſtribuées gratuitement & d'après la connoiſſance locale des beſoins, à ceux pour qui ce changement occaſionneroit des dépenſes trop au-deſſus de leurs forces. Cela doit paroître juſte aux yeux de la Nation, & c'eſt ainſi que s'applaniront toutes les difficultés.

L'acquittement des redevances féodales en nature eût peut-être été le ſeul obſtacle véritablement à craindre par la foule de diſcuſſions que le changemeut de meſure eût fait naître entre les Seigneurs & les Vaſſaux. On veut même que cette crainte ait arrêté quelques Adminiſtrateurs au moment d'entreprendre cette réforme. Heureuſement cette difficulté ne ſubſiſte plus.

Voici donc le projet de décret que je ſoumets à l'Aſſemblée.

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée Nationale désirant faire jouir à jamais la France entière de l'avantage qui doit résulter de l'uniformité des poids & mesures, & voulant que les rapports des anciennes mesures avec les nouvelles soient clairement déterminés & facilement saisis, Décrète que Sa Majesté sera suppliée de donner des ordres aux Commissaires choisis par elle pour l'Etablissement des Assemblées de Départemens & de Districts, afin qu'ils obtiennent de toutes les Municipalités comprises dans chaque Département & qu'ils rapportent à Paris un modèle parfaitement exact des différends poids & des mesures élémentaires qui y sont en usage. Décrète ensuite qu'il sera écrit par l'Assemblée Nationale une lettre au Parlement d'Angleterre pour l'engager à concourir avec la France à la fixation de l'unité naturelle de mesures & de poids ; qu'en conséquence, sous les auspices des deux Nations, des Commissaires de l'Académie des Sciences de Paris se réuniront en nombre égal avec des Membres choisis de la Société Royale de Londres dans le lieu qui sera jugé respectivement le plus convenable, pour déterminer à la latitude de 45 dégrés la longueur du pendule, & en déduire un modèle invariable pour toutes les mesures & pour les poids; qu'après cette opération faite avec toute la solemnité nécessaire, Sa Majesté sera suppliée de charger l'Académie des Sciences de fixer avec précision pour chaque Municipalité du Royaume les rapports de leurs anciens poids & mesures avec le nouveau modèle, & de compo-

553

ser ensuite pour l'usage de chacune de ses Municipalités, des livres usuels & élémentaires, où seront indiquées avec clarté toutes ces proportions. DÉCRÈTE en outre que ces livres élémentaires seront adressés à-la-fois dans toutes les Municipalités pour y être répandus avec profusion; qu'en même tems il sera envoyé à chaque Municipalité un certain nombre des nouveaux poids & mesures qui seront distribués gratuitement par elles à ceux que ce changement constitueroit dans des dépenses trop fortes; enfin que, six mois seulement après cet envoi, les anciennes mesures seront abolies & seront remplacées par les nouvelles.